

ACTION URGENTE

BAHREÏN. CONDAMNATION POUR « OUTRAGE AU ROI »

Le 4 décembre, la militante bahreïnite Zainab Al Khawaja a été condamnée à trois ans d'emprisonnement et à une forte amende pour avoir déchiré une photo du roi dans un tribunal. Trois autres jugements la concernant devraient être rendus le 9 décembre.

Le 4 décembre, **Zainab Al Khawaja** a été condamnée à trois ans d'emprisonnement et à une amende de 3 000 dinars bahreïnites (environ 6 500 euros) par une juridiction pénale inférieure siégeant à Manama, la capitale. Elle a été déclarée coupable d'« outrage au roi ». En outre, une caution a été fixée à 100 dinars bahreïnites (environ 215 euros) : si Zainab Al Khawaja verse cette somme et interjette appel, sa peine ne sera appliquée que si la cour d'appel ne se prononce pas en sa faveur. Zainab Al Khawaja n'était pas au tribunal lorsque le jugement a été prononcé car elle se remettait de son accouchement, qui avait eu lieu le 27 novembre. Elle va faire appel de sa condamnation.

Zainab Al Khawaja est la fille du militant et prisonnier d'opinion Abdulhadi Al Khawaja, qui purge une peine de réclusion à perpétuité. Elle a été arrêtée le 14 octobre pour avoir déchiré une photo du roi alors qu'elle comparait devant la Haute Cour criminelle d'appel pour deux affaires différentes. Elle a sorti la photo de son sac à main, l'a déchirée et l'a tendue au juge, qui a ordonné son arrestation. Elle a été remise en liberté sur ordonnance d'un tribunal, le 19 novembre.

La Haute Cour criminelle devrait prononcer un jugement dans trois autres affaires concernant cette femme le 9 décembre. Deux de ces actions en justice ont été intentées contre Zainab al Khawaja pour « destruction de biens appartenant à l'État », après qu'elle a déchiré une photo du roi à deux reprises, les 4 et 6 mai 2012, alors qu'elle était incarcérée au centre de détention pour femmes de Madinat Issa. La troisième concerne un « outrage à une policière ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à annuler les condamnations de Zainab al Khawaja et à abandonner toutes les charges retenues contre elle, sans quoi il s'agirait d'une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à abroger toutes les dispositions juridiques érigeant en infraction le droit à la liberté d'expression, et à respecter et protéger ce droit.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 JANVIER 2015 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama,
Bahreïn
Fax : +973 1766 4587

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Twitter : @moi_Bahrain

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires
islamiques
Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al
Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1753 1284
Twitter : @Khaled_Bin_Ali

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresses à compléter) : nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. CONDAMNATION POUR « OUTRAGE AU ROI »

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En février 2014, les autorités ont alourdi les sanctions applicables en cas d'« outrage au roi ». Cette infraction est désormais passible d'une peine de sept ans d'emprisonnement et d'une amende de 10 000 dinars bahreïnites (environ 21 650 euros). La peine peut être encore plus sévère si l'infraction a été commise en présence du roi. Aux termes de l'article 214 du Code pénal bahreïnite, « tout outrage à l'émir du pays [le roi], au drapeau ou à l'emblème national est passible d'une peine d'emprisonnement », ce qui constitue une violation du droit à la liberté d'expression.

Zainab Al Khawaja est la fille du prisonnier d'opinion Abdulhadi Al Khawaja, qui purge une peine de réclusion à perpétuité en raison de ses activités militantes.

Depuis décembre 2011, cette femme a été arrêtée et relâchée à plusieurs reprises. Elle a été arrêtée le 27 février 2013 et a passé près d'un an en prison afin de purger plusieurs courtes peines pour différentes charges, notamment la « destruction de biens appartenant à l'État », l'« outrage à une policière », le « rassemblement illégal », l'« émeute » et l'« incitation à la haine envers le régime ». Elle a été arrêtée pour la dernière fois le 14 octobre parce qu'elle avait déchiré une photo du roi alors qu'elle comparaisait devant la Haute Cour criminelle d'appel pour deux affaires différentes. Selon des témoins, elle aurait déclaré pendant l'audience : « Je suis la fille d'un homme fier et libre. Ma mère m'a mise au monde libre, et je donnerai naissance à un petit garçon libre, même si c'est en prison. C'est mon droit et ma responsabilité en tant que personne libre de protester contre l'oppression et les oppresseurs. »

Zainab al Khawaja a déjà fait l'objet des AU 117/12 (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/037/2012/fr>), 232/12 (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/061/2012/fr>) et 259/14 (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/039/2014/fr>).

Nom : Zainab Al Khawaja
Femme

AU 306/14, MDE 11/048/2014, 5 décembre 2014